

CIRCULAIRE D'ORGANISATION

NM-HB EXCLYCG 01



La circulaire d'organisation est réalisée par le service départemental à l'intention des équipes et des individuels qualifiés à l'issue des phases district. Elle précise l'ensemble des éléments relatifs à l'organisation de la compétition et rappelle quelques points essentiels des règlements de l'activité. Elle est téléchargeable en ligne sur www.unss.org

Union Nationale du Sport Scolaire de l'académie de Nancy – Metz

Championnat départemental BASKET EXCELLENCE LYCEE GARCONS

Mercredi 21 Novembre 2018- EPINAL- GYMNASE SAINT JO

INFORMATIONS UTILES :

- **Organisateurs :** PASCAL VIGUIER Lycée Saint JO EPINAL
- **Forfaits :** En cas de forfait, vous voudrez bien prévenir dans les meilleurs délais
 - Le service départemental 03 29 22 62 83
- **Communication des résultats : Dès la fin de la compétition**, merci de transmettre les résultats à **Matthieu SCHAFFAUSER** au **06 86 63 50 16** PAR SMS

INSCRIPTIONS INTRANET

L'inscription en ligne des élèves et des JO participant aux rencontres est **OBLIGATOIRE** sur OPUSS à l'adresse www.unss.org dans le module « compétitions ».

Ouverture du serveur : Jeudi 15 Novembre 2018
Fermeture du serveur : Mardi 20 Novembre 2018 à 13h00

FORMALITES ADMINISTRATIVES

Lieu : Gymnase du Lycée Saint JO EPINAL

Horaires de l'accueil : Les participants sont accueillis sur place à partir de **13H30**

Contrôle des licences :

L'accompagnateur se présente à l'organisateur qui est déjà en possession des licences des inscrits (issues d'OPUSS). Il procède aux éventuelles modifications survenues après fermeture de l'inscription en ligne (ex : absence de dernière minute...) et présente les licences des élèves non inscrits en ligne uniquement. L'organisateur procède alors au **contrôle des licences** (licences numériques acceptées).

En cas d'absence de photo sur une licence, l'élève concerné devra présenter un justificatif d'identité officiel ou non (carte de bus, de cantine, carnet de correspondance...) où figurent son NOM, son PRENOM et sa PHOTO.

En cas de non présentation de la licence, la règle indiquée page 3 du règlement fédéral s'applique (Art.III.3-28 et suivants) : « Présentation d'une attestation sur l'honneur écrite par l'élève accompagnée de la présentation d'un justificatif d'identité officiel ou non où figurent son NOM, son PRENOM, sa PHOTO ainsi que sa **DATE DE NAISSANCE** ».

Encadrement extérieur :

Tout encadrant autre qu'un enseignant d'EPS devra présenter son document d'agrément signé par le Président d'AS (document disponible p39 dans le règlement fédéral). A défaut, il ne sera pas autorisé à pénétrer sur l'espace de pratique.

Communication :

Retrouvez toutes les infos, photos et résultats des championnats sur www.unss88.org

RAPPELS REGLEMENTAIRES – CONDITIONS DE PARTICIPATION

Les règlements complets sont consultables sur le site www.unss.org

« Chaque équipe doit posséder en son sein un Jeune Officiel et ce, quel que soit le niveau de pratique » (Règlement Fédéral p32)

La Commission Régionale UNSS du 10 septembre 2010 a décidé que :

Avant une compétition, l'enseignant devra s'assurer que son JO est bien répertorié comme Jeune Officiel au niveau requis afin de ne pas risquer un déclassement. Si ce n'est pas le cas, il prévendra rapidement, et avant la compétition, le Service Régional UNSS (03 83 18 87 29) s'il s'agit d'une certification académique ou le Service Départemental dont il dépend pour une certification départementale. Dans tous les cas, une équipe se présentant sans JO ou avec un élève n'apparaissant pas dans la liste des JO sera déclassée et ne pourra prétendre à une qualification pour le niveau supérieur.

PROTOCOLE : DECLARATION A LIRE PAR UN COMPETITEUR ET/OU JO AVANT LA RENCONTRE FACE A TOUS LES PARTICIPANTS

« A l'occasion de cette rencontre UNSS, nous nous engageons :

- A respecter les règles du jeu
- A respecter nos adversaires, nos partenaires, les arbitres et les organisateurs
- A maîtriser nos émotions en toutes circonstances
- A nous montrer exemplaires, généreux et tolérants
- A saluer Arbitres et Adversaires AVANT et APRES chaque rencontre.

BONNE RENCONTRE UNSS ! »

Années d'âge :

Lycées avec **M2, C1, C2+J1** (surclassement autorisé pour les M2 avec présentation du surclassement signé par un médecin agréé FFBB)

Durée d'un match :

4 x 10 minutes – 2 TM par Mi-Temps.

Formule :

Match SEC LAPICQUE / PIERRE MENDES France EPINAL

Ballon :

Taille **7**

Nombre de joueurs :

→ sur le terrain **5** maximum – 2 minimum pendant le match
→ sur la feuille de match **12** maximum (**pour l'ensemble du tournoi**)
Pas de mixité

En cas d'égalité à la fin d'un match éliminatoire :

Pas de match nul ; faire disputer autant de prolongations que nécessaire pour départager les équipes :
5' si un match

Jeune Officiel : Chaque équipe doit présenter un JO certifié **départemental** minimum. Il peut être joueur.

Une équipe se présentant sans Jeune Officiel certifié DEPARTEMENTAL minimum pourra jouer mais **ne pourra prétendre à une qualification pour le niveau supérieur.**

JEUNE COACH 1 Jeune Coach obligatoire par équipe qualifiée (de l'association sportive)- Il peut être joueur. • T-shirt – Chasuble ou brassard orange à amener par l'AS

Conditions de participation :

Toutes les équipes sont autorisées à jouer sauf :

- Les équipes comportant **UN** élève inscrit sur la liste des Pôles Espoir, **UN** élève appartenant à des Centres de formation et sur les listes de Haut Niveau du Ministère des Sports (Haut Niveau, Jeunes, Espoir)

ORGANISATION GENERALE

Responsable de l'organisation :

PASCAL VIGUIER (accueil et matériel)
UN COLLEGUE DE PMF (ACHAT CONVIVIALITE- sd rembourse)

Responsable Jeunes officiels :

PASCAL VIGUIER

Formateur JA- (encadrement, nomination, décisions techniques)

DEROULEMENT DE LA COMPETITION

Equipes engagées :

2 équipes : Lycée C Gellée EPINAL
Lycée L PMF EPINAL

Les équipes ne jouant pas fourniront chacune, en plus du JO, un élève pour tenir la table de marque.

ATTENTION : CHAUSSURES PROPRES EXIGÉES A L'INTERIEUR DE LA SALLE

PROCLAMATION DES RESULTATS - QUALIFICATIONS - FORFAITS ET REPECHAGES

Protocole

- Chaque délégation est tenue d'assister au déroulement du protocole et à la remise des prix lorsqu'ils ont lieu (comme aux Championnats de France) sous peine de se voir exclure de cette même compétition l'année suivante (sauf circonstances exceptionnelles).
- Des médailles seront remises aux 3 premières équipes.
- Lorsque le protocole est réalisé, un temps doit être réservé aux Jeunes Officiels.

Résultats :

A l'issue de la compétition, l'organisateur informe le service régional par Mail, téléphone ou Fax le soir même ou le lendemain matin.

Attention : Les résultats d'une compétition ne sont officialisés qu'après vérification **par le service régional** de l'ensemble des documents relatifs à la compétition, dans un délai maximum de 15 jours. L'organisateur veillera donc à renvoyer rapidement et impérativement ces documents au Service Régional.

Qualification :

Le vainqueur de ce match sera qualifié pour le championnat Académique qui se tiendra le 05/12/2018.

CONDITIONS DE PARTICIPATION EN SPORTS COLLECTIFS EXCELLENCE

Le championnat Excellence est ouvert à toutes les équipes d'AS

Les établissements qui accueillent des sections sportives Benjamins, Minimes et Cadets garçons et / ou filles sont obligatoirement inscrits en championnat Excellence. Ils font parvenir au Service Régional la liste officielle des élèves inscrits dans la section.

Les établissements qui accueillent des sections sportives Benjamins, Minimes et Lycées garçons et / ou filles et qui n'engagent aucune équipe dans le championnat Excellence ne peuvent pas engager d'équipe dans le championnat par Equipe d'Etablissement dans la même catégorie d'âge et de sexe à partir du niveau Académique inclus. (Dans l'académie Nancy-Metz, cette règle ne s'applique pas pour les AS ayant une section 6^{ème} -5ème uniquement)

Il en est de même pour les établissements qui sont inscrits mais qui ne participent à aucune rencontre.

Les Benjamins inscrits sur les listes des sections sportives ne peuvent pas être surclassés en Equipes d'Etablissement Minimes.
Un élève apparaissant une fois sur une feuille de match excellence ne peut plus jouer en championnat établissement dans l'activité.

Tout élève ayant été inscrit en SSS dans les deux années précédentes (2016 – 2017 et/ou 2017 – 2018), ne sera pas autorisé à concourir en équipe d'établissement, à l'exception d'un changement d'établissement.